



OFFICE DE TOURISME
Cévennes Méditerranée

Sud Cévennes

Plan de l'Ormeau
34190 Ganges

Tél. +33(0)4 67 73 00 56
www.ot-cevennes.com
www.ganges1900.com
contact@ot-cevennes.com

Ganges, le 2 décembre 2013

Dossier suivi par Christine Noguera ☎ 04 67 73 00 56 – contact@ot-cevennes.com

Objet : Classement des meublés de tourisme

Chers adhérents hébergeurs,

Il y a quelques mois, nous vous avons sensibilisé au nouveau classement des meublés de tourisme, entré en vigueur depuis le mois de juillet 2012.

Cette réglementation a pour but **d'harmoniser** les systèmes de classement de **chaque mode d'hébergement** et de **moderniser des normes** qui avaient pour certaines d'entre elles près de 30 ans.

Désormais, quelque soit l'hébergement, les règles d'obtention du classement sont identiques et les normes sont construites sur la même trame : trois chapitres dédiés respectivement à **l'équipement** (surface, état et propreté,...), aux **services au client** (langues parlées, accès internet,...), et enfin à **l'accessibilité et au développement durable**.

L'office de tourisme a signé un partenariat avec l'organisme « 1,2,3,4,5 étoiles de France » accrédité par la COFRAC (Comité Français d'Accréditation). Nous avons pu négocier le tarif de la visite qui est fixé à 130€ au lieu de 170€. Le classement est valable 5 ans.

A savoir qu'un meublé de tourisme non classé et non labellisé ne peut bénéficier de l'abattement d'impôt de 71%.

Vous trouverez en pièce jointe un référentiel pour vous aider à vous positionner en terme de niveau de classement et un état descriptif à remplir et à nous retourner au plus vite afin de le transmettre dans les plus brefs délais à l'organisme « Etoiles de France ». Merci de nous retourner aussi un chèque de 130€ à l'ordre d'étoiles de France.

Dans l'attente de votre réponse, Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice

Maud Hubidos



Partenaire
du Parc
National des
Cévennes



Offices de
Tourisme
de France